

ENSEIGNEMENT

Les premières mesures du Pacte d'excellence adoptées

La commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé jeudi à l'unanimité les premières mises en œuvre concrètes du Pacte pour un enseignement d'excellence, ce vaste processus réflexif visant à améliorer les performances de l'école francophone.

La première mesure **renforce le taux d'encadrement des enseignants dans le maternel**, et comble ainsi le retard en la matière par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Dès la rentrée prochaine, un nouveau mode de calcul déterminera ainsi le taux d'encadrement dans ces écoles, ce qui profitera à tous les établissements, mais en particulier aux petites implantations. Dès 2018, de nouveaux postes de puéricultrices et de psychomotriciens seront créés, avec un statut plus favorable. Ces mesures

devraient amener l'engagement de plus de 1000 professionnels sur trois ans.

Deuxième proposition approuvée : une **aide spécifique aux directeurs d'écoles fondamentales** (maternel et primaire) et à ceux du secondaire spécialisé. De l'aveu général, ces chefs d'établissement sont complètement écrasés par les tâches administratives, ce qui ne leur permet pas de s'occuper suffisamment du pilotage pédagogique de leur école. En fonction de leurs besoins, ils pourront dorénavant engager des éducateurs ou du personnel spécialisé dans le secrétariat de direction. ■